



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

2020

Comptes annuels consolidés et audités de la société

Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

préparés conformément aux normes IFRS

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés :

Définitions :

« K€ »

EBITDA

'000 Euros

Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements

Exercice clos le 31 décembre (K€)	2020	2019
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	22.997	29.782
Résultat d'exploitation	-2.870	2.113
Marge d'exploitation	-12,5%	7,1%
Résultat avant impôts	-3.221	1.079
Résultat net	-3.253	995
Marge nette	-14,1%	3,3%
Cash Flow		
EBITDA	1.011	6.258
EBITDA/Chiffre d'affaires	4,4%	21,0%
Free Cash Flow (EBITDA — Investissements)	411	5.223
Bilan		
Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Crédateurs)	-1.398	-1.590
Actif immobilisé corporel	30.334	33.067
Actif Total	45.135	48.317
Dettes à long terme	4.887	4.992
Capitaux propres	27.101	30.401

Faits marquants de l'exercice

Dès le mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences sans précédent sur la conjoncture économique mondiale. Il en a résulté une situation totalement inédite face à laquelle de nombreux secteurs d'activité ont dû s'adapter ; certains ont été entièrement dévastés.

La Société, grâce à ses contacts sur le marché asiatique, a pu obtenir très rapidement des masques sanitaires. Les locaux de l'entreprise ont été immédiatement aménagés pour faire face à la crise et de nouvelles mesures sanitaires strictes ont été mises en place. Le dépistage quotidien des employés à leur arrivée dans l'entreprise et le recours maximal au télétravail ne sont que quelques exemples de ces mesures instaurées au sein de l'entreprise.

Ainsi, les deux sites de Landen (Belgique) et de Bernburg (Allemagne) ont pu assurer la continuité de la production pendant toute la durée de la crise.

Le marché européen de la distribution a été fortement touché par des mouvements prolongés de déstockage, les distributeurs réagissant à l'incertitude du marché. Face à cette situation, comparable à celle de la conjoncture économique de 2008/9, la Société a rapidement pris des mesures afin de variabiliser au maximum les coûts de production, de réduire les budgets d'investissement et de recourir à divers programmes d'aides gouvernementaux. Celles-ci impliquaient le report de remboursement de prêts et le recours au chômage économique en Allemagne et en Belgique - il convient de rappeler que le chômage économique en Belgique relève d'un programme de soutien gouvernemental existant depuis de nombreuses années, contrairement au dispositif allemand, mis en place dans le cadre de la pandémie, qui arrivera à échéance en décembre 2021.

Sur le plan opérationnel, la Société a réorganisé rapidement sa capacité de production de manière à variabiliser ses coûts au maximum. En Allemagne, la Société a ainsi optimisé ses ressources industrielles avec la fermeture, à partir du mois de mars, de la ligne 5 pour diminuer ses coûts variables et focaliser ses opérations sur la ligne 6 à haut rendement. En Belgique, la Société a continué d'opérer avec les lignes 1 et 2, la ligne 3 étant en sommeil depuis l'an passé. De manière globale, les lignes ne produisent que dans la mesure où un certain nombre de jours de production sont assurés par les stocks de métal disponibles.

Alors que le marché européen de la distribution a été fortement touché par la crise sanitaire, le marché des projets architecturaux, tant en Europe qu'en Asie, est resté très dynamique. La pose de la façade ou la réalisation de l'intérieur d'un bâtiment intervenant généralement en fin de construction, il est difficile d'en interrompre le processus de fabrication. Par conséquent, la demande dans ce secteur est restée très soutenue tout au long de l'année.

La COVID-19 a été mieux gérée sur les marchés asiatiques, de sorte que ces derniers ont commencé à se redresser de manière spectaculaire à la fin de l'année. La chaîne logistique entre l'Europe et l'Asie a par conséquent été rapidement saturée. Cette situation a entraîné un report de 0,9 M€ du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2020 au premier trimestre 2021, portant sur des livraisons différées pour le prestigieux nouveau projet de centre de conférence à Nanjing en Chine.

Aucun effet négatif sur les prix n'a été observé au cours de l'année. La Société n'a constaté aucun impact significatif relatif à la nouvelle ligne de production du concurrent Almemo en Italie.

L'ensemble des impacts négatifs sur l'activité est dû à la perturbation de la demande du marché en raison de la crise de la COVID-19. L'aluminium anodisé reste un produit attractif, écologique et compétitif, avec un fort attrait esthétique auprès des architectes.

Résultats

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'établit à 23 M€, en retrait de 23 % par rapport à l'année précédente, mais proche de l'objectif initial de 24 M€. Le chiffre d'affaires des services de sous-traitance ressort en baisse de 22 % à 16,2 M€ ; il représente 70,5 % du chiffre d'affaires annuel 2020 de la Société, contre 69,7 % en 2019 et 90,4 % en 2018. L'activité « Package »¹ - dans laquelle la Société fournit le métal et son anodisation en continu directement au client final pour des projets architecturaux —consolide ses ventes à un niveau historiquement élevé de 6,8 M€, soit 29,5 % du chiffre d'affaires

¹ La Société précise que, dans le cadre de l'activité « Package », la vente du métal, qui a une valeur beaucoup plus élevée que l'anodisation, conduit à une dilution de la marge brute, qui peut créer une vision trompeuse de son activité. La Société rappelle qu'en règle générale, elle n'achète de l'aluminium que lorsque celui-ci est entièrement couvert par une commande client, tant pour le risque lié au prix LME que pour le risque de taux de change.



annuel 2020 de la Société, contre 30,3 % en 2019 et 9,6 % en 2018), et ce malgré le report au premier trimestre 2021 d'une livraison en Chine pour un montant de 0,9 M€ compte tenu de la saturation de la chaîne logistique entre l'Europe et l'Asie.

Les charges opérationnelles ont été globalement maîtrisées dans un contexte de baisse importante de l'activité, la Société ayant réorganisé rapidement sa capacité de production en Belgique et en Allemagne de manière à réduire ses charges variables. Néanmoins, compte tenu de la structure importante de coûts fixes de la Société, le repli du chiffre d'affaires et l'évolution du mix-produit en faveur des offres packagées ont conduit inévitablement au retrait des indicateurs de rentabilité opérationnelle.

L'EBITDA diminue ainsi de 5.247 K€ pour ressortir à 1.011 K€, soit 4,4% du chiffre d'affaires contre 21,0% en 2019. Cette évolution s'explique par la baisse de la marge brute (- 3 189 K€) compte tenu de l'évolution des ventes par segment opérationnel (voir note 2) et par l'augmentation des autres charges opérationnelles (+ 2 388 K€) du fait de l'augmentation des rémunérations et des bonus aux administrateurs, à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière². Cet impact est marginalement compensé par la réduction de la masse salariale (- 329 K€).

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 3 334 K€, en diminution de 265 K€ par rapport à 2019. Les amortissements d'immobilisations incorporelles s'établissent à 546 K€ et incluent une moins-value latente de 203 K€ sur le goodwill de la ligne d'anodisation par lots.

Le résultat d'exploitation baisse de 4 983 K€ pour s'établir à -2 870 K€, contre 2.113 K€ en 2019.

Le résultat financier s'améliore de 683 K€ pour s'élever à -351 K€, contre -1.034 K€ en 2019. Cette évolution s'explique par la comptabilisation en 2019 de charges de nature exceptionnelle : charge financière liée à un financement court-terme (-450 K€), pénalité de remboursement anticipé des dettes bancaires en Allemagne (-111 K€) et provision au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (-206 K€).

La filiale allemande enregistre en 2020 une charge d'impôt de 30 K€ et un complément de provision au titre des exercices antérieurs pour un montant de 6 K€. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés (voir note 7).

Pour finir, le résultat net atteint -3.253 K€, en repli de 4.248 K€ par rapport à 2019.

Bilan

Après les importants investissements réalisés au cours des exercices précédents, les actifs immobilisés diminuent, en passant de 33.067 K€ au 31 décembre 2019 à 30.334 K€ au 31 décembre 2020. Au cours de l'exercice, la Société a investi 600 K€, dont 346 K€ de droit d'utilisation des biens, contre 1.035 K€ sur l'ensemble de l'année 2019.

² La Société précise que le conseil d'administration du 7 février 2020 et l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 3 juin 2020 ont approuvé l'octroi de bonus aux administrateurs, à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière pour un montant total de 1.810 K€, ainsi que le versement immédiat de 50% de ce montant. Le versement du solde de 50% fera l'objet d'une décision du Conseil à venir en fonction de la situation de trésorerie de la Société. Au 31 décembre 2020, 905 K€ ont été effectivement versés et la différence de 905 K€ a fait l'objet d'une provision.

En Allemagne, il est rappelé que la Société a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg et qu'elle avait rencontré un retard important dans l'entrée en production de la ligne 6 du fait d'une série de problèmes techniques. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020 (voir note 12). Le 'Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt' a reçu les différentes informations requises et le dossier est en cours d'instruction. La Société précise que le processus de recrutement d'effectifs supplémentaires a été substantiellement pénalisé par la crise liée à la pandémie de la Covid-19 ; elle estime que la situation devrait se normaliser une fois que les mesures de chômage économique mises en place par le gouvernement allemand prendront fin au 31 décembre 2021.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles enregistrée au moment de l'acquisition de l'ancienne société italienne Italfinish, dont certains actifs ont permis le développement des nouvelles lignes d'anodisation en continu et par lots, s'établit à 5.100 K€ au 31 décembre 2020.

La valeur des stocks augmente de 937 K€, principalement en raison de l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis. Cette croissance est due au développement des offres packagées en fin d'exercice et à la prise en compte du stock de métal (0,6 M€) lié à une commande qui, à la demande du client, a été livrée et facturée en janvier 2021.

Les créances diminuent de 1.306 K€ compte tenu de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019. La trésorerie au 31 décembre 2020 s'établit à 759 K€.

Les prêts bancaires augmentent de 677 K€ pour ressortir à 9.394 K€. Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 1.630 K€ (incluant un financement court-terme fourni par un administrateur) et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de 1.835 K€ (incluant le solde du refinancement de la dette en Allemagne en 2019 pour un montant 742 K€). La Société a fait usage de la possibilité de reporter le remboursement des prêts en Belgique et en Allemagne aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice. La baisse des résultats en 2020 a inévitablement entraîné une rupture de « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de la dette en Belgique ; néanmoins les banques ont accordé à la Société une dérogation pour tenir compte de la conjoncture inédite (voir note 13.3). Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting ») augmente de 45 K€ et s'établit à 1.682 K€ contre 1.637 K€ au 31 décembre 2019.

Le poste créditeurs baisse de 686 K€ pour atteindre 5.740 K€, incluant notamment une provision de 905 K€ liée aux bonus à payer aux administrateurs, à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière.

Les provisions s'établissent à 2.885 K€ et comprennent une provision de 2.125 K€ pour le remboursement éventuel de subventions et une provision de 425 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions. Des réunions avec le « Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt » ont eu lieu au cours de l'exercice et le dossier suit son instruction néanmoins retardée par la crise sanitaire. En cas de demande, l'entreprise est convaincue qu'un plan de remboursement peut être élaboré en concertation avec le « Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt »

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'établissent à 27.101 K€ en diminution de 3.300 K€ par rapport au 31 décembre 2019. Cette progression tient compte du résultat de l'exercice (-3.253 K€) et d'une correction du bilan d'ouverture (-48 K€) liée aux autres éléments du résultat global (OCI) en application de la norme IAS 19.



Événements postérieurs à la clôture et perspectives

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 s'établit à 5,9 M€, en progression de 4,6 % par rapport au premier trimestre 2020. Le chiffre d'affaires des offres packagées (1,7 M€) est en croissance de 45 %, tandis que le chiffre d'affaires des services de sous-traitance demeure à un bas niveau (4,2 M€ ; - 6 %).

Comme évoqué dans les faits marquants de l'exercice 2020, le quatrième trimestre 2020 a été marqué par une reprise soudaine dans de nombreux marchés, en particulier le marché automobile haut de gamme, désormais essentiel pour l'aluminium laminé. Après une période de déstockage prolongée, la reprise de la demande dans le secteur de la construction a entraîné un important restockage sur le marché de la distribution en Europe. Il en résulte un manque temporaire de capacité pour la production d'aluminium laminé en Europe.

Les délais de livraison sont passés du minimum technique de 6 semaines à 26 semaines. Étant donné que les marchés de l'automobile et du boîtier - les deux plus grands marchés pour l'aluminium en Europe - sont en flux tendus, la production d'aluminium de qualité anodique a été temporairement ralentie. Par conséquent, la Société n'est actuellement pas en mesure de tirer parti de la tendance très positive de la demande sous-jacente.

Le marché des projets architecturaux reste solide en Europe, mais plus incertain sur le marché asiatique. L'impact des délais de livraison prolongés du métal sur ce marché reste à déterminer.

Malgré un contexte économique complexe en 2021, la société continue d'investir dans le développement à long terme de son activité. Les prix de l'électricité sont élevés en Allemagne et augmenteront fortement en raison des taxes environnementales dans les années à venir. La Société a ainsi lancé une initiative majeure en partenariat avec une entreprise locale afin de développer une importante installation de panneaux photovoltaïques sur son site de Bernburg. Associée à l'achat à long terme de nouvelles sources d'énergie verte, la Société prévoit de faire de son site de production allemand un site neutre en carbone d'ici 2022 et de réaliser d'importantes économies en matière d'énergie.

Avec une organisation industrielle flexible et efficace, une empreinte géographique croissante et une situation financière solide, la Société demeure confiante dans ses perspectives de développement en capitalisant sur son portefeuille de produits premiums, durables et à moindre empreinte carbone pour conforter son leadership sur son marché.

Déclaration portant sur les informations contenues dans le rapport financier du 31 décembre 2020

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ce rapport annuel lors de sa réunion le 29 avril 2021.

Nous attestons au nom et pour compte de la société Coil S.A./N.V., qu'à notre connaissance les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion pour la période clôturée au 31 décembre 2020 contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des lois et correspond aux états financiers consolidés.

James Clarke, Président du conseil d'administration

Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton

Bruxelles, le 29 avril 2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	2	22.997	29.782
Variation des stocks	9	937	358
Matières premières		-9.665	-12.682
Charges de personnel	5	-5.674	-6.003
Amortissements et dépréciations	8	-3.880	-4.145
Autres charges	3	-7.585	-5.197
Résultat opérationnel	3	-2.870	2.113
Produits financiers	6	77	
Charges financières	6	-428	-1.034
Résultat net avant impôts		-3.221	1.079
Impôts différés	7	-	-
Impôts	7	-33	-85
Résultat net		-3.253	995
Part du groupe		-3.253	995
Part des minoritaires			

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

		2020	2019
Résultat net après impôts		-3.253	995
Autres éléments du résultat global			
Cash-flow hedges	17.4.2	-	-
Ecart de conversion			
Effet d'impôt			
Résultat total global		-3.253	995
Part du groupe		-3.253	995
Part des minoritaires			
Résultat de base des activités poursuivies par action		-1,17 €	0,36 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.792.387
Résultat dilué des activités poursuivies par action		-1,17 €	0,36 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.792.387

Les notes des pages 11 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

POSITION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2020	2019
Actifs non courant			
Immobilisations corporelles et droit d'utilisation des biens	8.1	30.334	33.067
Immobilisations incorporelles	8.2	5.111	5.658
Impôts différés	7.2	1.637	1.637
Garanties & dépôts		52	52
Total		37.134	40.414
Actifs courants			
Stocks	9	3.130	2.193
Créances	10	4.112	5.418
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	759	293
Total		8.001	7.904
Total de l'Actif		45.135	48.317
Capitaux propres			
Capital appelé	13.2	7.538	7.537
Prime d'émission	13.2	6.252	6.252
Réserves	13.2	13.311	16.611
Total		27.101	30.401
Passifs non courants			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	13.3	4.887	4.992
Total		4.887	4.992
Passifs courants			
Dettes bancaires à court terme	13.3	4.507	3.725
Impôt courant	7	15	36
Provisions	12.1	2.885	2.738
Créditeurs	12.2	5.740	6.426
Total		13.148	12.924
Total du Passif		45.135	48.317

Les notes des pages 11 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Notes	2020	2019
Liquidités en début d'exercice	11	293	231
Cash-flow des activités d'exploitation:			
Résultat d'exploitation et autres profits	3	-2.870	2.113
Amortissements normaux	8	3.880	4.145
Impôts	7	-54	-60
Diminution/(Augmentation) des créances	10	1.306	73
Diminution/(Augmentation) des stocks	9	-937	-358
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions (*)	12	-539	1.721
Produits financiers	6	77	
Charges financières	6	-428	-1.034
<i>dont intérêts payés</i>		<i>-356</i>	<i>-855</i>
Total cash-flow des activités d'exploitation		435	6.601
Cash-flow des activités d'investissement:			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.1	-600	-1.035
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2		
Subventions	8.1		
Subventions (remboursement soumis à conditions)	8.1		-1.000
Remboursements/(Paiements) cautions et dépôts			
Total cash-flow des activités d'investissement		-600	-2.035
Ressources nettes de liquidités avant financement		335	4.566
Cash-flow des activités de financement:			
Remboursement d'emprunts à long terme	13.1	-1.130	-8.308
Nouvel emprunt à long terme	13.1	1.880	3.817
Dividendes Payés	13.3		
Mouvement emprunts court terme/crédit de caisse		-72	72
Amortissements frais financiers			
Achat actions (contrat de liquidité)	13.2	1	-1
Capital (OCI IAS 19)	13.2	-48	-84
Total cash-flow provenant des activités de financement		631	-4.504
Augmentation/ (Diminution) des liquidités		466	63
Liquidités en fin d'exercice	11	759	293

Les notes des pages 11 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

() Incluant le remboursement du financement de 500 K€ fourni par un administrateur de la Société.*

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Notes	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 décembre 2018	13	7.541	-3	6.252	15.702	29.491
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2019					995	995
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-84	-84
Paiement de dividende						
Achat action propres (contrat de liquidité)			-1			-1
Solde au 31 décembre 2019	13	7.541	-4	6.252	16.613	30.401
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-48	-48
Paiement de dividende						
Résultat global de la période 2020					-3.253	-3.253
Résultat global de la période 2019					-3.253	-3.253
Achat action propres (contrat de liquidité)			1			1
Solde au 31 décembre 2020	13	7.541	-3	6.252	13.311	27.101

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'établissent à 27.101 K€, en diminution de 3 300 K€ par rapport au 31 décembre 2019. Cette diminution tient compte du résultat de l'exercice (3 253K€) et d'une correction (48 K€) du bilan d'ouverture liée aux autres éléments du résultat global (OCI) en application de la norme IAS 19.



NOTES

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

(a) Activités

Coil S.A. (la « Société ») et sa filiale Coil GmbH ont pour activité le traitement de surface d'aluminium (anodisation horizontale et verticale) et interviennent en tant que sous-traitants spécialisés pour le compte des plus grands laminoirs, des transformateurs d'aluminium et de consommateurs finaux, principalement en Europe.

Coil S.A. est également fournisseur d'aluminium anodisé (incluant le métal et le traitement de surface) pour les marchés de la construction et de l'architecture.

(b) Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, COIL a subi les impacts de la pandémie de la Covid-19 mais a démontré sa capacité à réagir face à la crise. Afin d'en réduire les conséquences, la Société a, dès le début, engagé un plan d'actions rigoureux en mettant en œuvre des mesures sanitaires renforcées et en réorganisant rapidement sa capacité de production de manière à variabiliser ses coûts au maximum. Dans ce contexte, la Société a pu maintenir sa production sur ses deux sites de production, en Allemagne et en Belgique, tout au long de l'exercice.

Néanmoins, le retrait de la demande lié à la crise sanitaire, en particulier en Europe, a fortement impacté les activités de la Société et les baisses de productivité subséquentes ont eu une incidence sur les résultats de l'exercice. Afin de se protéger face une situation très incertaine, la Société a eu recours à tous les programmes d'aides gouvernementaux mis en place afin de différer certains paiements d'impôts et remboursements de prêts.

(c) Principes comptables

Coil S.A. est une société de droit belge. La Société tient sa comptabilité en Euros (€).

Les comptes consolidés de Coil S.A. clos le 31 décembre 2020 comprennent la Société et ses filiales (ensemble « Coil », ou « le Groupe »). Le conseil d'administration a arrêté les comptes en date du 29 avril 2021.

(d) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2020, et présenté en détail sur le site internet http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2020.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels

mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Appréciation du risque pour problèmes éventuels de qualité
- Appréciation de la diminution de valeur des pièces de rechange
- Appréciation de la valeur du goodwill

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cette période toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE et applicables à sa période comptable démarrant le 1^{er} janvier 2020. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2020.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC comme approuvé par l'UE, sont entrés en vigueur à partir de cette période :

Les normes ou interprétations nouvelles, ou les amendements aux normes en vigueur, ne doivent être présentés que s'ils ont résulté dans un changement de méthode comptable qui a affecté la période ou pourrait affecter les suivantes. Il n'y a pas lieu de présenter les normes ou interprétations qui n'ont eu aucun effet sur les méthodes comptables de l'entité ou les montants reconnus dans les états financiers.

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises - Modifications visant à clarifier la définition d'une entreprise (octobre 2018).
- Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - Réforme des indices de référence des taux d'intérêt - Phase 1 (septembre 2019).
- IAS 1 Présentation des états financiers - Amendements concernant la définition du terme "significatif" (octobre 2018).
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Amendements concernant la définition du terme "significatif" (octobre 2018).
- Amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (mars 2018).

Le Groupe a également choisi d'adopter par anticipation les amendements suivants :

- IFRS 16 Contrats de location - Amendement visant à fournir aux preneurs une exemption d'évaluation de la question de savoir si une concession de loyer liée à COVID-19 est une modification de contrat de location (mai 2020, en vigueur pour l'exercice comptable commençant le 1^{er} juin 2020 ou après).

Ajustements comptabilisés lors de l'adoption de l'IFRS 16

- En 2020, le Groupe a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 346 K€, liée aux loyers de voitures des sociétés, ainsi qu'à une augmentation des actifs de 346 K€ liés au parc automobile du Groupe.

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cette période

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2020.

- IFRS 4 Contrats d'assurance - Modifications concernant la date d'expiration de l'approche du report (juin 2020).
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2018-2020 (mai 2020) *.
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises - Modifications mettant à jour une référence au Cadre conceptuel (mai 2020) *
- IFRS 17 Contrats d'assurance (Édition originale de mai 2017) *
- IFRS 17 Contrats d'assurance - Amendements visant à répondre aux préoccupations et aux défis de mise en œuvre qui ont été identifiés après la publication de l'IFRS 17 (comprend un report de la date d'entrée en vigueur aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023) (juin 2020) *
- IAS 1 Présentation des états financiers - Amendements concernant la classification des passifs (janvier 2020) * et Amendement visant à reporter la date d'entrée en vigueur des amendements de janvier 2020 (juillet 2020) *
- IAS 16 Immobilisations corporelles - Amendements interdisant à une entreprise de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les montants reçus de la vente d'éléments produits pendant que l'entreprise prépare l'actif pour son utilisation prévue (mai 2020) *
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Amendements concernant les coûts à inclure pour évaluer si un contrat est déficitaire (mai 2020) *
- IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des indices de référence des taux d'intérêt - Phase 2 (août 2020) *

* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2020

Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1^{er} janvier 2020 comme émis par l'IASB et l'IFRIC mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2020 et/ou pas encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2020.

(e) Base de la présentation

Les comptes annuels sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évaluées et comptabilisés à leur juste valeur.



Les comptes annuels consolidés donnent la situation financière en date du 31 décembre 2020 et se rapportent à la période de 12 mois se clôturant au 31 décembre 2020.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS requiert que le management procède à des estimations et définisse des hypothèses qui impactent le montant des actifs, passifs, charges et produits. La réalité peut différer de ces estimations. Les estimations comptables ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les ajustements des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles ont été revues si cette revue ne concerne que cette période, ou dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu et dans les périodes futures si cette révision affecte tant la période actuelle que les périodes futures.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la dépréciation des créances clients et des stocks (dépréciation cumulée de 35 K€ et 959 K€ respectivement), les provisions pour indemnisation de qualité produit qui incluent une provision générale de 2% du chiffre d'affaires des offres packagées (593 K€), les provisions pour retraite (335 K€), provisions pour remboursement des subventions reçues au titre de l'investissement dans la ligne 6 à Bernburg car les conditions proposées ne seront pas atteintes (2.125 K€), provisions au titres des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (425K€), ainsi que les actifs d'impôts différés constatés sur les déficits reportables (1.637 K€).

(f) Règles de consolidation

La méthode de consolidation par intégration globale concerne toutes les filiales qui sont contrôlées par Coil S.A., la société mère. Les sociétés filiales sont celles dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles la Société détient par ailleurs un contrôle de fait, de façon à obtenir des avantages de ses activités.

Lorsqu'une filiale, au cours de l'exercice, commence à être contrôlée ou cesse d'être contrôlée, ses résultats sont inclus uniquement à partir de, ou jusqu'à la date à laquelle, le contrôle commence ou cesse.

Toute balance ou transaction entre les entreprises du Groupe est éliminée. Une liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 18.

(g) Devises

Les transactions libellées dans d'autres devises que l'Euro sont enregistrées initialement au taux en vigueur au jour de la transaction. Lors de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion qui en résultent sont prises en compte dans le résultat de la période.

Les états financiers statutaires de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité du Groupe sont convertis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Pour la présentation des rapports financiers consolidés, les actifs et passifs des filiales étrangères du Groupe sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen. Les différences de conversion en résultants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans une composante distincte des capitaux propres (et ventilées entre part Groupe et intérêts minoritaires, le cas échéant).

Le Goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas

l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et sont donc convertis en euros au taux de clôture.

(h) Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de la Société consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par la Société pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- * La Société s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- * L'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- * Il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur d'un instrument de couverture qui correspond à une couverture efficace de flux de trésorerie, sont comptabilisées directement dans la réserve relative aux instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

(i) Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immeubles, machines et outillages sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, et sont diminués des amortissements cumulés et des dépréciations. Les terrains ne sont pas amortis. Le prix d'acquisition des immeubles, machines et outillages inclut le prix d'achat des matériaux, la main-d'œuvre, les frais environnementaux et les autres frais.

L'immeuble de Coil S.A. à Landen en Belgique a fait l'objet d'une réévaluation en 1989. L'écart de réévaluation correspondant, compris dans les capitaux propres, est transféré progressivement dans les réserves à concurrence des amortissements annuels actés sur cet écart de réévaluation. Depuis, Coil S.A. n'a plus appliqué que le traitement de référence du coût amorti pour ses immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sont calculées de manière à amortir les immobilisations de façon linéaire sur leur durée probable d'utilité. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation.

Les taux d'amortissement en vigueur sont les suivants :

Constructions	10 - 25 ans
Lignes de production no.5 et no. 6	20 ans
Petites machines et outillage	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 10 ans
Mobilier	10 – 20 ans



Les subventions non remboursables, dont ont bénéficiées les lignes de production n° 5 et 6 de Coil GmbH en Allemagne, ont été déduites du prix d'acquisition au moment de leur encaissement. L'amortissement des investissements correspondants est calculé sur le montant net de subventions, voir Note 8.1.

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif concerné, sont comptabilisés en charges.

Leasing

Les installations et outillages pris en leasing pour lesquels la Société assume tous les risques et bénéfices sont classés sous la dénomination « leasing financier ». Depuis le 1^{er} janvier 2019, la société a ajusté ses comptes avec l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les immobilisations financées au moyen de contrats de leasings financiers sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou pour des montants équivalents à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes de leasing sont diminuées des remboursements en capital, alors que la partie du paiement ayant trait à la charge d'intérêt est directement portée en résultat. Le Groupe a contracté un leasing de ce type en 2014, sous forme d'une installation de cogénération d'énergie. 1.485K€ ont été investis en 2014 et 127K€ en 2015. L'immobilisation est amortie sur une période de 10 ans. Le leasing court de décembre 2014 à décembre 2021.

En 2020, le Groupe a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 346 K€, liée aux loyers de voitures des sociétés du Groupe, ainsi qu'à une augmentation des actifs de 346 K€ liés au parc automobile du Groupe. (Ajustements comptabilisés à l'occasion de l'adoption de l'IFRS 16).

Immobilisations incorporelles

Lorsque l'investissement est jugé significatif, les know-how, logiciels et charges liées à leur mise en service sont comptabilisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 10 ans. Dans le cas contraire, les charges sont comptabilisées en compte de résultat directement.

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

Goodwill – regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'activités sont comptabilisées selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale comptabilisée à la date de l'acquisition (méthode du goodwill partiel). Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est comptabilisé comme un actif évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Si le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat parmi les « Autres produits » de l'exercice.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Désormais seules les variations de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité peuvent entraîner un impact en résultat. A contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduisent que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires.

En 2015, le Groupe a fait l'acquisition d'une société italienne pour un prix total de 8.650 K€. Ce prix a été alloué à des actifs selon les règles IFRS en vigueur et un montant de 5.326 K€ a été comptabilisé en Goodwill. (voir Note 8.2)

Tests de dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par le Groupe à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà calculés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant aux flux de la 5^{ème} année, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini des flux calculés de la dernière année.

Toute perte de valeur constatée est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable des goodwill relatifs à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les UGT sont essentiellement déterminées par référence aux activités et marchés dans lesquels opère le Groupe.

(j) Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (« first-in, first-out ») ; il inclut les frais d'acquisition des stocks ainsi que les frais de transport et de conditionnement encourus. La valeur d'acquisition des stocks selon la méthode FIFO se justifie par le fait que le stock comptable se constitue de produits consommables (par exemple les produits chimiques) et de pièces de rechange.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, diminué des frais d'achèvement et des frais nécessaires à la réalisation de la vente.

Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrées en fonction de l'ancienneté et le degré de rotation des pièces de rechange.

(k) Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. A chaque clôture comptable, une revue des créances commerciales douteuses est effectuée sur la base d'une analyse détaillée de tous les montants dont la date d'échéance a été dépassée de plus de 60 jours. Les créances douteuses sont provisionnées pour la totalité du risque estimé.

(l) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière assez fiable.

(m) Avantages du personnel

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Régimes à cotisations définies

La loi du 18 décembre 2015, applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, modifie notamment le calcul du rendement minimum garanti légalement sur les engagements de pension de type contributions définies.

Pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, l'ancien rendement minimum garanti légalement s'applique, c'est à dire 3,75% sur les contributions des salariés et 3,25% sur les contributions des employeurs. Ces plans sont assurés, mais la garantie donnée par la compagnie d'assurance ne couvre pas la garantie complète requise en vertu de la présente loi sur les retraites.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum garanti légalement est déterminé selon une formule qui est basée sur le rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires de l'Etat belge à 10 ans. Une modification du taux d'intérêt se fait toujours au 1^{er} janvier s'il y a une différence substantielle par rapport au taux de rendement précédent (0,25% ou plus). Une fourchette est également prévue, avec un minimum absolu de 1,75% et un maximum absolu de 3,75% pour le rendement minimum garanti légalement. Dans certains cas, les entreprises n'ont pas entièrement couvert leur risque de



rendement au moyen d'un contrat d'assurance. Il est donc possible que des paiements supplémentaires soient demandés par l'employeur pour compenser un déficit potentiel. Selon IAS19R, ces types de plans peuvent être considérés comme des prestations définies.

Méthodologie utilisée par Nexyan dans cette évaluation :

Sur la base des principales caractéristiques du plan, Nexyan a utilisé la méthode de projet/ réduction pour évaluer le passif. Ils n'ont pas appliqué l'article 115 d'IAS 19R pour évaluer les actifs, de sorte que ceux-ci sont équilibrés dans les réserves mathématiques.

Nexyan a réalisé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2020 conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les cotisations payées dans le cadre d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels (OCI) intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Plan de warrants

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1^{er} mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

(n) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût initial (équivalent à leur juste valeur), diminué des coûts de transaction y afférents. Ensuite, ils sont valorisés à leur « coût amorti », toute différence entre la valeur nominale et la valeur de remboursement est étalée au compte de résultat pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(o) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

(p) Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019, et à 25% à partir de 2020.

Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs pour toutes les lignes de production ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement d'impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le nouveau taux d'imposition applicable pour 2020.



(q) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reprend le montant des ventes aux clients hors TVA et autres taxes sur le chiffre d'affaires.

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque le service a été effectué et les risques et bénéfices sont transférés. En cas de risque concernant la réalisation du paiement intégral de ce chiffre d'affaires, la différence est provisionnée, soit par le biais des avoirs à établir, soit par la constitution d'une provision pour créances douteuses.

(r) Subventions

Les subventions gouvernementales ne sont reconnues que lorsque suffisamment de certitudes existent quant à leur octroi et quant au respect par la société des conditions associées à ces subventions. Les subventions sont prises en résultat de manière systématique, conformément au plan d'amortissement des immobilisations à l'origine de ces subventions.

Les subventions du Finanzamt, le ministère des finances allemand, sont prises directement en résultat. Au 31 décembre 2017, les subventions de 2011 et 2012 pour un montant de 272 K€ ont été enregistrées en résultat.

Les subventions du Groupe ont principalement été obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Il s'agit de subventions reçues du Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt, dont les fonds proviennent du « Land » Sachsen-Anhalt, de la République Allemande, des fonds européens pour le développement régional et du Finanzamt, le ministère des finances allemand. Des subventions liées à la construction d'une ligne de production supplémentaire à Bernburg ont été reçues pour un montant de 5.368 K€. Tenant compte du fait que les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emploi) n'ont pas été atteintes, une provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€ et une provision de 425 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions ont été comptabilisées au 31 décembre 2020 (voir note 12). Des réunions avec le « Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt » ont eu lieu au cours de l'exercice et le dossier suit son instruction, néanmoins retardé par la crise sanitaire.

(s) Information sectorielle

Quand cela est d'actualité, les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel.

2. INFORMATIONS PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

Une partie du chiffre d'affaires correspond à des ventes incluant le métal et le traitement de l'aluminium (ventes de « packages »). En 2020, le chiffre d'affaires correspondant à cette activité atteint 6.793 K€, contre 9.033 K€ en 2019.

Le chiffre d'affaires du Groupe et les actifs non courants (autres que les instruments financiers et les impôts différés) sont répartis par zone géographique comme suit :

K€	2020		2019	
	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Chiffre d'affaires	Immobilisations
Europe	18 200	30 334	23 221	33 067
Asie	3 921		5 863	
Etats-Unis	0		1	
Autres Pays	876		697	
Total	22 997	30 334	29 782	33 067

En 2020, le Groupe a réalisé 78% de son chiffre d'affaires avec ses 10 principaux clients et le client le plus important a représenté près de 16%.

Le conseil d'administration a identifié que la Société avait deux segmentations opérationnelles.

	2020	2019
<u>Chiffre d'affaires (en K€)</u>		
Anodisation (traitement de l'aluminium)	18 340	22 822
Autres ventes	4 657	6 960
<u>La Marge Brut (en K€)</u>	14 269	17 458
<u>Taux de marge Brute (en % du CA)</u>		
Anodisation (traitement de l'aluminium)	72,80%	70,50%
Autres ventes	19,70%	19,70%

Le taux de marge brute des ventes d'anodisation augmente de 70,50% à 72,8% du chiffre d'affaires, en raison de la bonne maîtrise du coût des ventes et la bonne gestion des stocks de matières premières.

3. AUTRES CHARGES

Le résultat opérationnel est établi après déduction des coûts de production et des éléments suivants :

K€	2020	2019
Frais généraux	2.368	2.275
Honoraires	5.217	2.922
TOTAL	7.585	5.197

Les frais généraux progressent compte tenu de l'augmentation des primes d'assurances (+38 K€), des taxes environnementales (+40 K€) et des autres frais de production (+68 K€). Les honoraires augmentent (+2 295 K€) du fait de

l'augmentation des rémunérations (+283 K€) et des bonus (1 810 K€) aux administrateurs, à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière³, des frais des consultants fiscaux (+115 K€) et des frais d'avocats (+65 K€).

4. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

K€	2020	2019
Total des frais de recherche et développement de l'exercice		1

Les frais de recherche et développement concernent le développement et l'amélioration des procédés et produits existants et ne remplissent pas les conditions d'activation définies par IAS 38.

5. ANALYSE DES FRAIS DE PERSONNEL

Nombre d'employés et coûts y afférents	2020	2019
Nombre moyen d'employés		
<i>Direction et administration</i>	46	47
<i>Production</i>	72	78
Total	118	125
Frais de personnel	K€	K€
<i>Salaires</i>	4.125	4.310
<i>Charges sociales et autres charges de personnel</i>	1.519	1.635
<i>Personnel intérimaire</i>	11	
<i>Indemnité de départ</i>	19	58
Total	5.674	6.003

Les frais de personnel ont baissé grâce à la diminution du nombre d'employés et aux mesures de chômage économique prises en Belgique et en Allemagne.

6. RÉSULTAT FINANCIER

K€	2020	2019
Produits financiers	77	7
Charges d'intérêts liées à la dette bancaire	-173	-339
Frais financiers et bancaires	-255	-702
Total	-351	-1.034

Le taux d'intérêt moyen de la dette bancaire est de 1,9% contre 3,1% en 2019.

³ Il est précisé que le conseil d'administration du 7 février 2020 et l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 3 juin 2020 ont approuvé l'octroi de bonus aux administrateurs, à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière pour un montant total de 1.810 K€, ainsi que le versement immédiat de 50% de ce montant. Le versement du solde de 50% fera l'objet d'une décision du Conseil à venir en fonction de la situation de trésorerie de la Société. Au 31 décembre 2020, 905 K€ ont été effectivement versés et la différence de 905 K€ a fait l'objet d'une provision.

Les frais financiers et bancaires comprennent en 2020 une charge financière exceptionnelle liée à un financement court-terme fourni par un administrateur (-75 K€) et une provision (-106 K€) au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020 (voir note 12).

7. IMPÔTS

7.1. Impôts courants

Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat :

K€	2020	2019
Charge d'impôts courants		
Exercice en cours	27	63
(Reprises)/Compléments de provision des exercices antérieurs	6	22
Total d'impôts repris en compte de résultats	33	85

Réconciliation de la charge d'imposition effective :

K€	2020	2019
Bénéfice avant impôts	-3.221	1.079
Ajustement de la base taxable		
Charges non déductibles fiscalement	280	379
Intérêts notionnels		
Total	-2.941	1.458
Taux d'impôt en vigueur	25,00%	29,58%
Charge d'impôt sur base du taux applicable en Belgique	735	-431
Différence de taux d'imposition	10	66
Utilisation de pertes fiscales récupérables	-772	302
Impôt différé actif calculé sur pertes fiscales antérieures		
Autres ajustements		
Total	-27	-63
Taux effectif d'impôt	-0,83%	5,84%

Les taux d'imposition applicables au Groupe dans les pays où il opère sont de 25% en Belgique et de 15,83% en Allemagne. L'impôt des sociétés est calculé sur la base des comptes annuels de la société, établis conformément à la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation des différentes sociétés. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales



reportables, alors que la société allemande a enregistré en 2020 une charge d'impôt de 27 K€. Au 31 décembre 2020, la société mère faisait état de pertes fiscales de 10.856 K€ (2019 : 7.597 K€) et Coil GmbH de 0 K€ (2019 : 0 K€).

En Belgique, depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux de base de l'impôt des sociétés est passé de 33% à 29%. En 2020, il s'élèvera à 25%. La contribution complémentaire de crise, qui s'ajoute au taux de base, est passée de 3% à 2% et sera supprimée en 2020.

En ce qui concerne la déduction pour les pertes antérieures de la maison mère, elle sera limitée à un montant de 1.000.000 €. Au-delà de ce seuil de 1.000.000 €, la déduction sera limitée à 70% des bénéfices subsistants. Autrement dit, 30% des bénéfices dépassant 1.000.000 € ne pourront plus être neutralisés par la déduction pour pertes antérieures. Les pertes fiscales en Allemagne peuvent, sous certaines conditions, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée.

7.2 Impôts différés

	Actifs	
K€	2020	2019
Impôts différés net	1.637	1.637

La Société estime que les créances d'impôts calculées sur les pertes fiscales devraient, être utilisées dans un futur proche. Le montant des pertes fiscales dont les impôts différés ne sont pas activés à la clôture de l'exercice s'élève à 4.308 K€ (10.856 K€ - 6 548 K€).

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019, puis à 25% à partir de 2020. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

8. IMMOBILISATIONS

8.1. Immobilisations corporelles et droit d'utilisation des biens

K€	Terrains et bâtiments	Installations-constructions	Installations-constructions - en cours	Installations et constructions - en leasing	Mobilier Machines et Outillage	Total immobilisations corporelles	Droit D'utilisa tion des biens	Total
Valeur d'acquisition								
Au 1er janvier 2020	19.385	66.172	701	1.597	1.458	89.313	0	89.313
Additions	17	231	0	0	7	254	346	600
Cessions et désaffectations	0	0	0	0	0	0	-283	-283
Reclassement balance d'ouverture	0	0	0	0	-410	-410	410	0
Au 31 décembre 2020	19.401	66.403	701	1.597	1.055	89.157	473	89.630
Amortissements								
Au 1er janvier 2020	11.799	42.307	0	1.140	1.000	56.247	0	56.247
Dotations de l'exercice	485	2.429	0	228	53	3.195	139	3.334
Cessions et désaffectations	0	0	0	0	0	0	-283	-283
Reclassement balance d'ouverture	0	0	0	0	-146	-146	146	0
Au 31 décembre 2020	12.284	44.736	0	1.368	907	59.296	0	59.296
Au 1er janvier 2020	7.586	23.865	701	457	457	33.066	0	33.066
Au 31 décembre 2020	7.118	21.667	701	229	148	29.861	473	30.334

Après les importants investissements réalisés au cours des années précédentes, les actifs immobilisés diminuent, en passant de 33.066 K€ au 31 décembre 2019 à 30.334 K€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de la conjoncture économique et sanitaire difficile, la société a reporté certains projets d'investissement durant l'exercice. Les acquisitions d'immobilisations concernent des investissements en Belgique (478 K€) et en Allemagne (122K€). Les investissements en Belgique incluent l'ajustement comptabilisé lors de l'adoption de L'IFRS 16 leasing pour un montant de 346 K€.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a optimisé ses ressources industrielles, en particulier en Allemagne avec la fermeture à partir du mois de mars de la ligne 5 pour diminuer les coûts variables et focaliser ses opérations sur la ligne 6 à haut rendement. En Belgique, la Société a continué d'opérer avec les lignes 1 et 2, la ligne 3 étant en sommeil depuis l'an passé.

La ligne d'anodisation verticale en Belgique, qui permet de produire « juste-à-temps » des petites séries dans de larges gammes de finition et de dimension, confirme son apport stratégique en permettant d'élargir les gammes de produits et en offrant une flexibilité de production accrue.

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 3 334 K€, en diminution de 265 K€ par rapport à 2019 et incluent 139 K€ des droits d'utilisation des biens.

8.2. Immobilisations incorporelles

K€	Logiciel	Autres Immo incorporelles	Goodwill	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2020	1.577	1.552	5.326	8.455
Additions	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	1.577	1.552	5.326	8.455
Amortissements				
Au 1er janvier 2020	1.485	1.173	140	2.798
Dotations de l'exercice	81	263	203	546
Au 31 décembre 2020	1.565	1.436	343	3.344
VNC 1 janvier 2020	93	379	5.186	5.658
Au 31 décembre 2020	12	116	4.983	5.111

En 2015, la Société a fait l'acquisition de la société italienne United Anodisers srl (ex Italfinish) pour un montant de 8.650 K€. Après analyse de la viabilité de l'entreprise et du site industriel acquis, la Société a décidé de transférer les équipements industriels vers son site belge de Landen. Les obligations découlant de la fermeture du site italien ont été entièrement prises en charge par le vendeur du site, qui assumait de la sorte l'éventuel gain ou perte de l'opération de fermeture. Compte tenu de l'arrêt du site italien, du transfert des immobilisations vers la Société et de l'accord cité avec le vendeur, les chiffres consolidés de la Société n'intègrent ni le compte de résultat, ni les montants des différents postes du bilan de United Anodisers srl.

Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans nos comptes (en K€) :

Immobilisations corporelles	1 772
Immobilisations incorporelles	1 552
Goodwill	5 326
Total :	8 650



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur d'une ligne d'anodisation en continu, une ligne d'anodisation par lots et une ligne de coupe en longueur.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

Le bilan de la société United Anodisers srl

La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

Dépréciation d'immobilisations incorporelles

Selon la date d'acquisition, les actifs immatériels suivants ont été reconnus et mesurés :

- | | |
|--|---------|
| a) Actif incorporels liés à l'anodisation par lots (« Batch ») : | 407K€ |
| b) Actifs incorporels liés à l'anodisation en continu (« Continuous ») : | 1 145K€ |

Ces actifs incorporels sont amortis sur une période de 10 ans, de sorte que leur valeur comptable devient

a) Immobilisations incorporelles « Batch »	163K€
Prix d'acquisition	407K€
Amortissement partiel 2015	- 14K€
Amortissement 2016	- 41K€
Amortissement 2017	- 33K€
Amortissement 2018	- 33K€
Amortissement 2019	- 33K€
Amortissement 2020	- 33K€
(linéairement amorti 6 ans restants après réduction de valeur en 2019)	

b) Immobilisations incorporelles « Continuous »	153K€
Prix d'acquisition	1.145K€
Amortissement partiel 2015	-39K€
Amortissement 2016	-115K€
Amortissement 2017	- 94K€
Amortissement 2018	- 75K€
Amortissement 2019	- 50K€
Amortissement 2020	- 31K€

(linéairement amorti 6 ans restants après réduction de valeur en 2019)

Les actifs incorporels, comptabilisés et mesurés ci-dessus doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2020 par rapport à leurs montants initiaux.

Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	« Batch »	« Continuous »
Valeur Comptable	163 K€	153 K€
Standard	juste valeur	juste valeur
Taux d'actualisation	5,4%-6,6%	5,4-6,6%
Durée de vie restante utile	5 années	5 années
Croissance terminale	moyenne 2%	2%
Royalties taux	3,93%	2%
Obsolescence		Incrémentale 10% par an

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectués et une moins-value de 200 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2020.

Réduction de valeur des actifs incorporels « Batch » de 111K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation ne doit être effectuée conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Batch »	163K€
Moins-value 2016	- 58K€
Moins-value 2017	- 0K€
Moins-value 2018	- 0K€
Moins-value 2019	- 0K€
Moins-value 2020	- 111K€
Juste valeur immobilisations incorporelles « Batch »	52K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Batch » s'établit à 52 K€ au 31 décembre 2020.

a) Réduction de valeur des actifs incorporels « Continuous » de 89K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable. Par conséquent une moins-value de 118 K€ a été enregistrée dans les comptes 2019 conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Continuous »	153K€
Moins-value 2016	- 145K€
Moins-value 2017	- 147K€
Moins-value 2018	- 178K€
Moins-value 2019	- 118K€
Moins-value 2020	- 89K€
Juste valeur immobilisations incorporelles « Continuous »	64K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Continuous » s'établit à 64K€ au 31 décembre 2020.

Test de dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation ont été effectués pour chacune des UGT séparément. Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	« Batch »	« Continuous »
Goodwill alloué	346 K€	4 980 K€
Méthode de valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Taux d'actualisation	6,0-7,2%	6,0-6,6%
Période de projection	2021-2025	2021-2025
Croissance terminale	2%	2%
Investissements annuels de remplacement	50 K€	1 020 K€
Marge EBITDA/CA	10,2%	16,6%

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectués conformément à la norme IAS36 et une moins-value de 203K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2020.

a) Goodwill « Batch » de 4K€

Goodwill alloué « Batch »	346K€
Moins-value 2016	- 57K€
Moins-value 2017	0K€
Moins-value 2018	0K€
Moins-value 2019	- 83K€
Moins-value 2020	-203K€
Juste valeur Goodwill « Batch »	4K€

La juste valeur du goodwill « Batch » s'établit à 4K€ au 31 décembre 2020

b) Goodwill « Continuous » de 4.980K€

Goodwill alloué « Continuous »	4.980K€
Moins-value 2016	- 0 K€
Moins-value 2017	- 0 K€
Moins-value 2018	- 0 K€
Moins-value 2019	- 0 K€
Moins-value 2020	- 0 K€
Juste valeur Goodwill « Continuous »	4.980K€

La juste valeur du goodwill « Continuous » s'établit à 4.980 K€ au 31 décembre 2020.

9. STOCKS

K€	2020	2019
Stock de matière première	1.426	1.201
Stock de produits finis	1.086	486
Stock de pièces de rechange	1.576	1.456
Valeur brute	4.088	3.143
Provision	-959	-951
Valeur nette	3.130	2.193

La valeur des stocks augmente de 937 K€, principalement en raison de l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis. Cette progression s'explique essentiellement par le développement des offres packagées et à la prise en compte du stock de métal (0,6 M€) lié à une commande qui, à la demande du client, a été livrée et facturée en janvier 2021.

10. CREANCES

Ventilation des créances clients brutes :

K€	2020	2019
Créances clients - valeur brute	2.600	4.287
Créances clients — provision	-35	-88
Créances clients - valeur nette	2.565	4.200
Autres créances	1.156	836
Charges à reporter	391	382
Total	4.112	5.418

K€	2020	2019
Part non échue	2192	2403
Echues à moins de 90 jours	380	1840
Echues entre 90 jours et 6 mois	24	26
Echues entre 6 et 12 mois		18
Echues à plus de 12 mois	4	
Total créances clients brutes	2.600	4.287

La provision pour créances douteuses a diminué de 53 K€ et s'établit à 35 K€ au 31 décembre 2020.

Les autres créances incluent pour un montant de 402 K€ la TVA à récupérer sur les achats d'aluminium en Allemagne et pour un montant de 431 K€ le compte courant de l'administrateur délégué. Les intérêts légaux relatifs à ce compte courant sont appliqués. Au 31 décembre 2020, aucun effet à recevoir n'a été escompté par le Groupe (2019 : idem).

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

K€	2020	2019
Trésorerie	759	293

La trésorerie au 31 décembre 2020 s'établit à 759 K€ et est bien maîtrisée eu égard à la conjoncture économique difficile.

12. PROVISIONS ET CREDITEURS À COURT TERME

12.1 Provisions

K€	Provision pour pré-retraite	Autres provisions pour risques	Total
Provision au 31/12/19	294	2444	2738
Dotations	51	106	157
Utilisations	-10		-10
Reprises			
Provision au 31/12/20	335	2550	2885

Les autres provisions incluent une provision de 2.125 K€ pour remboursement des subventions et une provision de 425 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions.

Provisions pour remboursement de subventions de 2.125K€

Le Groupe a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives pour leur obtention ne seront pas atteintes pour les raisons suivantes :

- Conjoncture : les évolutions de la conjoncture économique ont retardé le projet, ce qui a eu une influence substantielle sur l'investissement total du projet (le budget initial est passé de 21,4 millions d'euros en 2011 à 23,8 millions d'euros en 2017), ainsi que sur les subventions allouées par Finanzamt, le ministère de finances allemand, qui ont été réduites de 2,9 M€ en 2011 à 695 K€ en 2017. En conséquence, la part du financement de la Société (fonds propres) a augmenté de 4,2 M€ et une partie de l'investissement (ligne de coupe à longueur) n'a pu être réalisée (moins effectifs).
- Marché : le marché européen est entré dans une phase de maturité. Les prévisions de croissance étaient plus élevées au moment de la candidature initiale. Dans ce contexte, l'usine fonctionne avec trois équipes au lieu de quatre initialement prévues (moins effectifs).
- Emploi : étant donné que le taux de chômage a fortement diminué en Saxe-Anhalt au cours des dernières années, il est plus difficile de trouver les compétences appropriées et les recrutements prennent davantage de temps.
- Modification du projet/automatisation : la société a effectué un investissement supplémentaire considérable en installant à la fois sur les lignes 5 et 6 des chariots de chargement automatisés, qui procurent de grands avantages en termes de sécurité (les déplacements limités des chariots réduisant une source importante de danger), de santé et d'environnement (élimination des fumées diesel). Cet investissement s'accompagne également d'un moindre besoin d'opérateurs.

Les conditions suspensives, notamment en termes de création d'emplois, n'étant pas atteintes pour les raisons précitées. La provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€, comptabilisée au 31 décembre 2019, a été maintenue.

Le 'Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt' a reçu les différentes informations requises et le dossier est en cours d'instruction. La Société précise que le processus de recrutement d'effectifs supplémentaires a été substantiellement retardé en raison de la crise sanitaire ; elle estime que la situation devrait se normaliser quand les mesures de chômage économique mises en place par le gouvernement allemand prendront fin au 31 décembre 2021.

12.2 Créiteurs à court terme

K€	2020	2019
Fournisseurs	3.289	2.693
Charges à imputer	1.301	1.571
Dettes fiscales et sociales	939	907
Autres créiteurs	226	1.290
Total	5.755	6.462

Les fournisseurs sont généralement payés à 70 jours et sans paiement d'intérêts. Le fournisseur le plus important de la Société est payé à 180 jours ; au-delà de ce délai des intérêts sont payables au taux légal.

13. LE FINANCEMENT DU GROUPE

13.1 Structure financière du Groupe

La structure financière du Groupe est constituée des capitaux propres détenus par les actionnaires de la maison-mère, incluant le capital, les réserves et le report à nouveau illustré dans le paragraphe 13.2 ci-dessous, ainsi que des dettes, incluant les emprunts illustrés dans le paragraphe 13.3 ci-dessous, et les liquidités et assimilés liquidités.

Le coefficient d'utilisation des fonds propres

En 2020, le Groupe a remboursé des emprunts pour un montant de 1.630 K€ (incluant un financement court-terme fourni par un administrateur) et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant total de 1.880 K€ (incluant pour un montant de 742 K€ le solde du refinancement de la dette en Allemagne réalisé en 2019). En conséquence, la dette nette reste très raisonnable et le coefficient d'utilisation des fonds propres s'établit à 32% au 31 décembre 2020, contre 28% au 31 décembre 2019.

K€	2020	2019
Dette bancaire	9.394	8.717
Liquidités et équivalents de liquidité	-759	-293
Dette nette	8.635	8.424
Capitaux investis (capitaux propres du Groupe)	27.101	30.401
Rapport entre la dette nette et les capitaux investis	0,32	0,28

Analyse de l'évolution de la structure de financement :

K€	Emprunts	Capital
Au début de l'exercice (hors frais capitalisés):	8.717	7.541
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	<i>3.725</i>	<i>-</i>
<i>A plus d'un an</i>	<i>4.992</i>	<i>-</i>
Mouvements de l'exercice:		
<i>Remboursements d'emprunts à long terme</i>	<i>-1.130</i>	<i>-</i>
<i>Nouveaux emprunts à long terme</i>	<i>1.880</i>	<i>-</i>
<i>Crédit de caisse</i>	<i>-72</i>	
<i>Augmentation de capital</i>	<i>-48</i>	
<i>Rachat actions propres (contrat de liquidité)</i>	<i>1</i>	
A la clôture de l'exercice (hors frais capitalisés):	9.394	7.541
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	<i>4.507</i>	<i>-</i>
<i>A plus d'un an</i>	<i>4.887</i>	<i>-</i>

En 2019, la Société a refinancé deux prêts en Allemagne d'un montant de 4.150 k€ pour une période de 8 ans. Au 31 décembre 2019, un montant de 3 408 K€ a été retiré et en janvier 2020 le solde de 742 K€ a été retiré.

13.2 Capitaux propres

Le capital souscrit de la société comprend les actions ordinaires, sans notion de valeur nominale, suivantes :

	Nombre d'actions ordinaires	K€
Au 1er janvier 2020	2.792.387	7.541
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>990.165</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1.802.222</i>	
Au 31 décembre 2020	2.792.387	7.541
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>990.165</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1.802.222</i>	

En application des dispositions de la loi belge et des statuts de la Société, chaque action ordinaire confère à son porteur le droit :

- de recevoir les dividendes décidés par le conseil d'administration, conjointement à d'autres formes de distributions réalisées au prorata
- de voter lors de l'Assemblée générale annuelle et des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2020, le capital s'élève à 7 541 K€ et le nombre d'actions s'élève à 2.792.387 actions.

Prime d'émission

K€	2020	2019
Au 1er janvier	6.252	6.252
Augmentation		
Au 31 décembre	6.252	6.252

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la Société au titre de l'exercice clos.

Achat d'actions propres

La Société a procédé en 2020 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc, exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coil, cotée sur Euronext Growth Paris. Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'une déclaration mensuelle à l'Autorité des Marchés Financiers en France («AMF»).

Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2020 s'élève à 2,676 €. Les 4 901 actions acquises en 2020 représentent 0,18 % du capital et les 4 896 actions propres cédées en 2020, aussi 0,18% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2020 s'élève à 54 793 € et les cessions en 2020 représentent une contrevaletur totale de 55 572 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2020 est de 310, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 563.509 actions propres et à la cession d'un total de 572.501 actions propres.

Plan de warrants

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1^{er} mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

13.3 Détail des emprunts bancaires

Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting »), est stable et atteint 1.682 K€ au 31 décembre 2020. Ce montant est inclus dans la catégorie 'à moins d'un an'.

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2020	2019
Crédit d'investissement	2017-2025	1,75%	484	536
Crédit bail	2014-2021	2,80%	271	396
Crédit d'investissement	2017-2025	1,750%	482	536
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+1,5%	750	0
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	135	203
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	220	330
Crédit d'investissement	2016-2021	2,550%	183	312
Crédit d'investissement	2016-2021	2,55%	135	202
Crédit d'investissement	2018-2023	1,61%	348	416
Crédit d'investissement	2018-2023	1,44%	347	415
Autres emprunts	N/A	EURIBOR + 0,85%	1682	1635
Autres emprunts	N/A		473	264
Crédit d'investissement	2019-2028	2,65%	3 891	3 408
Crédit de caisse			0	72
Frais de financement	-	-	-7	-8
Total existing			9 394	8 717

Échéancier de la dette bancaire avant reclassement de toutes les échéances des crédits en défaut dans la catégorie « A moins d'un an » :

K€	Au taux fixe		Au taux variable		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
A moins d'un an	1 997	1 092	2 510	2 633	4 507	3 725
Plus d'un an, moins de deux ans	613	529	0	431	613	960
Plus de deux ans, moins de trois ans	877	498	0	519	877	1 017
Plus de trois ans, moins de quatre ans	738	217	0	519	738	736
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	620	212	0	519	620	731
Plus de cinq ans	1 296	1 556	750	0	2 046	1 556
Total	6 141	4 104	3 260	4 621	9 401	8 725
Frais financiers	-	-	-	-	-7	-8
Total	6 141	4 104	3 260	4 621	9 394	8 717

Il est rappelé que la Société a procédé en 2019 au refinancement d'une partie de sa dette bancaire en Allemagne, en concluant avec une banque allemande le 30 décembre 2019 un contrat relatif à un emprunt long terme de 4.150 K€ amortissable sur 8 ans, qui se substituait à deux lignes de prêts bancaires, maturité 2022. Ce nouveau crédit bancaire a permis en 2020 d'augmenter la durée moyenne des ressources financières de la Société et de bénéficier de la baisse des taux.

La Société est soumise à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de sa dette en Belgique. La baisse des résultats en 2020 a inévitablement entraîné une rupture de ces covenants. Néanmoins, les banques ont accordé à la Société une dérogation pour tenir compte de la conjoncture inédite.

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré pour la totalité des emprunts bancaires est de 1,6% par an (2019 : 3,1% par an).

14. DROITS ET ENGAGEMENTS

14.1 Engagements

Les paiements de loyers minimaux dans le cadre de contrats de leasing opérationnel non résiliables s'établissent comme suit :

K€	2020	2019
A moins d'un an	167	161
Entre deux et cinq ans	300	120
A plus de cinq ans	6	
Total	473	281

Ces leasings concernent en général des locations de véhicules de société, de camions ou d'équipement industriels, dont certains donnent la possibilité d'exercer une option d'achat à la fin du leasing. Les montants représentent la somme des flux futurs non actualisés. Ces leasings sont déjà inclus dans le bilan conformément aux normes IFRS 16.

Pendant les exercices 2014 et 2015, la Société a investi dans une installation de cogénération d'énergie, dans le but de diminuer les coûts énergétiques du site à Landen en Belgique. Des subventions proportionnelles aux économies réalisées sont reçues depuis 2015 (26 K€ en 2019). Cet investissement a été financé par un leasing financier. Les paiements de loyers (intérêts inclus) dans le cadre de ce leasing financier, non résiliable, s'établissent comme suit :

K€	2020	2019
A moins d'un an	258	259
Entre deux et cinq ans		129
A plus de cinq ans		
Total	258	388

Certains actifs de la Société font l'objet d'une inscription hypothécaire de premier rang. Les banques belges ont des hypothèques pour un montant maximal de 6.862 K€ et des garanties sur le fonds de commerce pour un montant total de 6.403 K€. Au 31 décembre 2020, les actifs concernés par les hypothèques se chiffraient à 1.101 K€ (2019 : 1.154 K€) pour Coil S.A., et à 6.374 K€ en premier et second rang pour Coil GmbH. Coil S.A. se porte caution de Coil GmbH pour un montant maximum de 16.700 K€. Par ailleurs, le fonds de commerce de la Société Coil S.A. a été nanti à l'occasion de la mise en place des nouveaux emprunts bancaires et le Groupe s'est engagé à ne pas hypothéquer davantage ses immobilisations.

14.2 Passifs éventuels

Dans l'exercice de ses activités, la Société reçoit, de temps à autre, des réclamations concernant les produits traités. Lorsque ce genre de réclamation met clairement en cause sa responsabilité, la politique de la Société a toujours été de régler le litige au plus vite et de constituer des provisions raisonnables en contrepartie de ces risques. Dans d'autres cas, la Société peut être amenée à participer avec d'autres parties à une procédure juridique au terme de laquelle la responsabilité finale pourra être imputée au fournisseur de métal, au fournisseur de matières premières, voire à la partie responsable de l'usage final ou de l'installation du métal traité par la société. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, il se peut en outre que le montant réclamé par une tierce partie excède toute indemnisation raisonnable du préjudice que ladite tierce partie affirme avoir subi.

Cela étant, la Société ne considère pas qu'une ou plusieurs réclamations en suspens puissent avoir une incidence significativement négative sur ses activités ou sa situation financière, hormis les montants qui ont été provisionnés dans les comptes. Au 31 décembre 2020, le montant de ces provisions s'élevait à 593 K€ (2019 : 481 K€), incluant une provision de 190 K€ pour des réclamations sur des offres packagées. Compte tenu du développement important de ces offres, la Société a décidé de façon générale de provisionner 2% du chiffre d'affaires réalisé à partir des offres packagées à partir de l'exercice 2019 (soit 316 K€ pour les deux derniers exercices).

15. PENSIONS

15.1 Plan de pensions

A) Les plans de type « régime à prestations définies » concernent uniquement 2 personnes employées en Belgique.

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2020	2019
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	72	67
Juste valeur des actifs du plan	34	31
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	38	36

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de la Société et par les membres du personnel.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2020 (l'avant-dernière a été faite au 31 décembre 2019) par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont illustrées ci-dessous :

%	2020	2019
Taux d'actualisation %	0,45	0,9
retour attendu sur actifs du plan	3,25	3,25
Taux d'augmentation de salaire attendu	1,7	2
Inflation	1,7	2

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies s'élève à -3 K€ (2019 : 6 K€).

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

B) Les plans de type « contributions définies »

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2020	2019
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	633	585
Juste valeur des actifs du plan	421	422
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	212	163

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de la Société et par les membres du personnel.

Réconciliation valeur actualisée des obligations de pension non-financées :

	2020	2019
Net (passif)/actif au début de la période		
Les charges de retraite comptabilisées au compte de résultat au cours de l'exercice	-38	-31
Montants comptabilisés en OCI au cours de l'exercice	-42	-79
Les contributions des employeurs effectuées au cours de l'exercice	33	31

Les écarts actuariels (OCI) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à cotisation définies s'élève à 38 K€.

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et des obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2020 par Nexyan.

Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont décrites ci-dessous :

%	2020	2019
Taux d'actualisation %	0,45	0,9
Mortalité décrements	MR-5 / FR - 5	MR-5 / FR - 5

15.2 Provision pour départs en pré-retraite

En prévision d'éventuels paiements pour départs en pré-retraite, la société a provisionné les montants suivants :

K€	2020	2019
Provision pour départ à la retraite	335	294

16. PARTIES LIEES

Le Groupe a enregistré les charges suivantes pour rémunération et autres avantages des principaux dirigeants durant l'exercice :

Catégorie de partie liée K€	2020	2019
Administrateurs (*)	424	220
Administrateur délégué (CEO) (*) (**) (***)	1882	693
Délégué à la gestion journalière (*) (**) (***)	1200	500
Management exécutif (*) (**)	649	609
Management CVC	45	43

* pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable de ses propres cotisations sociales et autres charges.

** Le délai de préavis est 12 mois pour le Délégué à la gestion journalière et le management exécutif opérationnel. Il est 6 mois pour le management exécutif financier.

*** EMC (Cheshire) Limited

Ces frais représentent les rémunérations à court terme payés et / ou enregistrés en charges dans les comptes. Les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre avantage (indemnités de départ en retraites ou paiement en actions).

La Société précise que le conseil d'administration du 7 février 2020 et l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2020 ont approuvé l'augmentation de la rémunération annuelle des administrateurs, de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion journalière, ainsi que l'octroi de bonus à leur attention pour un montant total de 1.810 K€. De ce montant, 905 K€ ont été versés au 31 décembre 2020 et 905 K€ ont été provisionnés dans les comptes de la Société. Le versement de ce solde de 905 K€ reste soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2020, le montant du compte courant de l'administrateur délégué s'élève à 432 K€. Les intérêts légaux relatifs à ce compte sont appliqués. Par ailleurs, le financement court-terme de 500 K€ fourni par un administrateur de la Société a été remboursé en février 2020. (75 K€ charge financière)

Les seules autres créances et dettes existantes avec les parties liées sont celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont en conséquence été éliminées dans les états financiers présentés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

17.1 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

La classification des instruments financiers détenus par le Groupe et leur valeur de marché s'analysent comme suit :

K€	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts et créances au coût amorti	3 721	3 721	5 035	5 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie en juste valeur	759	759	293	293
Passifs financiers				
Emprunts et dettes au coût amorti	15 149	15 155	15 179	15 186

Sauf exceptions détaillées dans le tableau ci-dessous, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers valorisés à leur coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur :

K€	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts bancaires à taux d'intérêt fixe	2 252	2 258	2 548	2 555

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché (cours coté).

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Pour les emprunts bancaires du Groupe contractés à taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, leur juste valeur à la clôture est assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

A la clôture, le Groupe détient les actifs et passifs financiers suivants évalués en juste valeur :

K€	Ventilation par catégorie			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	759	0	0	759
Passifs				
Emprunts et dettes au coût amorti				

17.2 Objectifs de la gestion du risque financier

Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, les risques sur taux d'intérêt liés à la juste valeur et le risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques sur taux d'intérêt liés aux liquidités.

Le Groupe s'efforce de minimiser les effets de ces risques en utilisant de temps en temps des instruments financiers dérivés pour couvrir cette exposition. L'utilisation de dérivés financiers est décidée au cas par cas. Le Groupe n'engage, ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

17.3 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôt auprès des établissements bancaires et des instruments financiers et produits de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Le Groupe a adopté une politique qui n'autorise à commercer qu'avec des contreparties solvables et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin d'atténuer le risque de défaillances.

Les clients se répartissent entre différents secteurs industriels et différentes zones géographiques. L'évaluation continue du crédit se fait en fonction de la santé financière des clients et, le cas échéant, une couverture par une assurance-crédit est mise en place. Le Groupe utilise les informations financières à la disposition du public et ses propres antécédents de négociation pour coter ses principaux clients.

Le risque de crédit sur les avoirs liquides et instruments financiers dérivés est limité parce que les contreparties sont des banques dont la cote de crédit attribuée par des agences de notation internationales est élevée.

17.4 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent en tout premier lieu au risque de variation des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt. Le Groupe engage certains instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères, notamment :

- des contrats de change à terme pour couvrir le risque de variation des taux de change provenant de l'exportation. Aucun contrat n'a été contracté pendant l'exercice 2020 ;
- des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt.

17.4.1 Gestion du risque de variation des taux de change des devises étrangères

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en monnaies étrangères. Le chiffre d'affaires réalisé en monnaie étrangère pendant l'année 2020 était nul. L'exposition au risque de variation des taux de change est minimale du fait que les revenus et charges libellés en monnaie étrangère sont en général engagés simultanément et majoritairement sur les mêmes durées. Quand cela n'est pas le cas, le Groupe peut décider d'utiliser des contrats de change à terme.

17.4.2 Gestion du risque de liquidité et variation des taux d'intérêts

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en se ménageant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant les prévisions et les flux de trésorerie réels et en ajustant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers.

Le Groupe est soumis à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de sa dette en Belgique. La baisse des résultats de 2020 a inévitablement entraîné une rupture de ces covenants. Compte tenu de la conjoncture sanitaire et économique, les banques ont accordé à la Société une dérogation.

Tableaux des risques de liquidité et de variation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et les échéances de remboursement des emprunts sont détaillés dans la Note 13.

Gestion des risques sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. Le risque est géré par le Groupe en maintenant un équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variable, en ayant recours à des contrats de swap de taux d'intérêt et des accords de taux futur. Les activités de couverture sont régulièrement évaluées en matière de taux d'intérêt et de prise de risques, en vue d'optimiser les stratégies de couverture.

Analyse de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été effectuée en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt pour les instruments dérivés et non dérivés à la date du bilan. Pour les dettes à taux variable, l'analyse porte sur la moyenne des encours du début et à la fin de l'année. Une augmentation ou une diminution de 1% est utilisée pour indiquer le risque de taux d'intérêt en interne aux membres de la direction.

Si les taux d'intérêt avaient varié de 1%, toutes choses demeurant égales par ailleurs, le bénéfice du Groupe au 31 décembre 2020 aurait diminué ou augmenté de 105 K€. Ce montant est calculé par rapport à l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variable.

Les tableaux ci-dessous détaillent les échéances contractuelles du Groupe concernant ses passifs financiers. Les tableaux ont été élaborés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des emprunts bancaires sur la base de la première date à laquelle le paiement peut être exigé du Groupe. Le tableau inclut les flux de trésorerie se rapportant aux sommes principales, aux intérêts contractuels et aux instruments dérivés.

K€	Flux de trésorerie dans la période:			
	Un an maximum	De deux à cinq ans	Après cinq ans	Total
2020				
Instruments à taux d'intérêt fixe	1 997	2 848	1 296	6 141
Instruments à taux d'intérêt variable	2 510		750	3 260
Total	4 507	2 848	2 046	9 401
2019				
Instruments à taux d'intérêt fixe	1 092	1 456	0	2 548
Instruments à taux d'intérêt variable	2 633	1 988	1 556	6 177
Total	3 725	3 444	1 556	8 725

18. FILIALES DE COIL S.A.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient des actions directement ou indirectement.

Nom de la société	Pays de constitution	% du capital détenu (directement ou indirectement)
Coil GmbH	Allemagne	100%

La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après une période de déstockage prolongée, la reprise de la demande dans le secteur de la construction s'accompagne d'un important mouvement de restockage sur le marché de la distribution en Europe. Il en résulte un manque temporaire de capacité pour la production d'aluminium laminé en Europe avec des délais de livraison allongés. Étant donné que les marchés de l'automobile et du boîtier - les deux plus grands marchés pour l'aluminium en Europe - sont en flux tendus, la production d'aluminium de qualité anodique a été temporairement ralentie. Par conséquent, la Société n'est actuellement pas en mesure de tirer parti de la tendance positive de la demande sous-jacente. Le marché des projets architecturaux reste solide en Europe, mais plus incertain en Asie compte tenu de l'allongement des délais de livraison.

Malgré un contexte économique complexe en 2021, la Société continue d'investir dans le développement à long terme de son activité. La Société a lancé une initiative majeure en partenariat avec une entreprise locale afin de développer une importante installation de panneaux photovoltaïques sur son site de Bernburg en Allemagne. Associée à l'achat à long terme de nouvelles sources d'énergie verte, la Société prévoit de faire de son site de production allemand un site neutre en carbone d'ici 2022 et de réaliser d'importantes économies en matière d'énergie.

20. INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 3:65 DU CODE DES SOCIÉTÉS SUR LES ÉMOLUMENTS RECUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT

Nous vous informons des émoluments reçus par notre société de commissariat au titre de l'exercice 2019 et 2020 :

En K€	2020	2019
Commissariat	55	46
Autres missions d'attestation	20	10
Autres missions		



COMPTES STATUTAIRES

2020

Comptes annuels statutaires audités de la société
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
préparés conformément aux normes belges

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2020

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 3:6, § 1, 1° CSA)

1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Faits marquants de l'exercice

Dès le mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences sans précédent sur la conjoncture économique mondiale. Il en a résulté une situation totalement inédite à laquelle de nombreux secteurs d'activité ont dû s'adapter ; certains ont été entièrement dévastés.

La Société, grâce à ses contacts sur le marché asiatique, a pu obtenir très rapidement des masques sanitaires. Les locaux de l'entreprise ont été immédiatement aménagés pour faire face à cette crise et de nouvelles mesures sanitaires strictes ont été mises en place. Le dépistage quotidien des employés à leur arrivée dans l'entreprise et le recours maximal au télétravail ne sont que quelques exemples de ces mesures instaurées au sein de l'entreprise.

Ainsi, les deux sites de Landen (Belgique) et de Bernburg (Allemagne) ont pu assurer la continuité de la production pendant toute la durée de la crise.

Le marché européen de la distribution a été fortement touché par des mouvements prolongés de déstockage, les distributeurs réagissant à l'incertitude du marché. Face à cette situation, comparable à celle de la conjoncture économique de 2008/9, la société a rapidement pris des mesures afin de variabiliser au maximum les coûts de production, de réduire les budgets d'investissement et de recourir à divers programmes d'aides gouvernementaux. Celles-ci impliquaient le report de remboursement de prêts et le recours au chômage économique en Allemagne et en Belgique - il convient de rappeler que le chômage économique en Belgique relève d'un programme de soutien gouvernemental existant depuis de nombreuses années, contrairement au dispositif allemand, mis en place dans le cadre de la pandémie, qui arrivera à échéance en décembre 2021.

Sur le plan opérationnel, la Société a réorganisé rapidement sa capacité de production de manière à variabiliser ses coûts au maximum. En Allemagne, la Société a ainsi optimisé ses ressources industrielles avec la fermeture, à partir du mois de mars, de la ligne 5 pour diminuer ses coûts variables et focaliser ses opérations sur la ligne 6 à haut rendement. En Belgique, la Société a continué d'opérer avec les lignes 1 et 2, la ligne 3 étant en sommeil depuis l'an passé. De manière globale, les lignes ne produisent que dans la mesure où un certain nombre de jours de production sont assurés par les stocks de métal disponibles.

Alors que le marché européen de la distribution a été fortement touché par la crise sanitaire, le marché des projets architecturaux, tant en Europe qu'en Asie, est resté très dynamique. La pose de la façade ou l'intérieur d'un bâtiment intervenant généralement en fin de construction, il est difficile d'en interrompre le processus de fabrication. Par conséquent, la demande dans ce secteur est restée très soutenue tout au long de l'année.

La COVID-19 a été mieux gérée sur les marchés asiatiques, de sorte que ces derniers ont commencé à se redresser de manière spectaculaire à la fin de l'année. La chaîne logistique entre l'Europe et l'Asie a par conséquent été rapidement saturée, ce qui a entraîné un report de 0,9 M€ du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2020 au premier trimestre 2021 en raison de livraisons différées pour le prestigieux nouveau projet de centre de conférence à Nanjing en Chine.

Aucun effet négatif sur les prix n'a été observé au cours de l'année. La Société n'a constaté aucun impact significatif relatif à la nouvelle ligne de production du concurrent Almecco en Italie.

L'ensemble des impacts négatifs sur l'activité est dû à la perturbation de la demande du marché en raison de la crise de la COVID-19. L'aluminium anodisé reste un produit attractif, écologique et compétitif, avec un fort attrait esthétique auprès des architectes.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 *Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice*

A.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'établit à 23 M€, en retrait de 23 % par rapport à l'année précédente, mais proche de l'objectif initial de 24 M€. Le chiffre d'affaires des services de sous-traitance ressort en baisse de 22 % à 16,2 M€ ; il représente 70,5 % du CA annuel 2020 de la Société, contre 69,7 % en 2019 et 90,4 % en 2018. L'activité « Package » - dans laquelle la Société fournit le métal et son anodisation en continu directement au client final pour des projets architecturaux – consolide ses ventes à un niveau historiquement élevé de 6,8 M€, soit 29,5 % du CA annuel 2020 de la Société, contre 30,3 % en 2019 et 9,6 % en 2018), et ce malgré le report au premier trimestre 2021 d'une livraison en Chine pour un montant de 0,9 M€ compte tenu de la saturation de la chaîne logistique entre l'Europe et l'Asie.

Les charges opérationnelles ont été globalement maîtrisées dans un contexte de baisse de l'activité, la Société ayant réorganisé rapidement sa capacité de production en Belgique de manière à rendre variable ses coûts au maximum et à baisser ses charges. Néanmoins, compte tenu de la structure de coûts fixes importante, la baisse du chiffre d'affaires et l'évolution du mix-produit en faveur des offres packagées ont conduit inévitablement au retrait des indicateurs de rentabilité opérationnelle.

Le résultat opérationnel diminue de 4.356 K€ pour s'établir en perte de 3.236 K€, contre un bénéfice de 1 120 K€ en 2019. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la marge brute (- 2 920 K€) en raison de la baisse des ventes et l'évolution du mix-produit, l'augmentation des services et biens divers (+1 795 K€) du fait de l'augmentation des rémunérations et des bonus aux administrateurs, à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière et l'augmentation des provisions pour risques et charges (+327 K€). Cet impact

est compensé, en sens positif, par la réduction de la masse salariale (- 268 K€) des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (-369 K€).

Le résultat financier représente un revenu net de 216 K€ en 2020. La diminution des charges financières est principalement dû à la charge financière exceptionnelle liée à un financement court-terme (-450 K€) comptabilisée en 2019. Les produits financiers s'établissent à 430 K€.

Le résultat avant impôts est une perte de 3.020 K€.

B.

Au niveau du **bilan**, après les importants investissements réalisés au cours des années précédentes, les actifs immobilisés ont diminué de 3.813 K€ pour atteindre 19.380 K€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de la situation économique la société a reporté certains projets d'investissement. (investissements 132 K€ en 2020).

Les immobilisations financières incluent une créance de 6.928 K€ envers la filiale allemande et des participations de 3.435 K€. Une partie de cette créance, soit un montant de 4.150K€ est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

La valeur des stocks augmente de 891 K€ et s'établit à 2.578 K€. Cette croissance est due au développement des offres packagées et au report d'une expédition d'un montant de 0,6 M€ qui, à la demande du client, a été livrée et facturée en janvier 2021.

Les créances commerciales ont diminué de 1.337 K€, compte tenu de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019. Les autres créances ont augmenté de 303 K€ et incluent le montant du compte courant de l'administrateur délégué (CEO) (432 K€). La trésorerie de la Société au 31 décembre 2020 s'établit à 664 K€, contre 75 K€ au 31 décembre 2019.

En 2020 la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 741 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de €750 K€. Au 31 décembre 2020 les prêts bancaires s'élevaient à 5.030 K€ dont 2.167 K€ à court terme et 1.682 K€ reçu du mécanisme d'escompte de factures (Open Invoice Discounting). La Société a fait l'usage de la possibilité de reporter le remboursement des prêts pour les deuxième et troisième trimestres. La Société détient encore une ligne de crédit de 960 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2020. La baisse des résultats en 2020 a inévitablement entraîné une rupture de « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de la dette en Belgique ; néanmoins les banques ont accordé à la Société une dérogation pour tenir compte de la conjoncture inédite.

Le poste créditeurs étaient en baisse de 608 K€ pour atteindre 2.737 K€, incluant notamment une provision de bonus à payer à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière (825 K€).

Les acomptes sur commandes incluent des paiements anticipés (1.151K€) sur des projets ayant recours à des solutions packagées.

Les autres dettes incluent une provision de bonus à payer au administrateurs (80 K€). Le financement court-terme de 500 K€ d' un administrateur de la Société a été remboursé en février 2020.



Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'établissent à 15.950 K€ en diminution de 3.022 K€ par rapport au 31 décembre 2019. Cette diminution tient principalement compte du résultat de l'exercice.

Les autres risques et charges (328 K€) incluent une provision pour indemnisation de qualité produit. (provision générale de 2% du chiffre d'affaires des offres packagées).

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.2.3 *Principaux risques et incertitudes*

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Occasionnellement, la

Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 3:6, § 1, 2°, CSA)

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 s'établit à 5,9 M€, en progression de 4,6 % par rapport au premier trimestre 2020. Le chiffre d'affaires des offres packagées (1,7 M€) est en croissance de 45 %, tandis que le chiffre d'affaires des services de sous-traitance demeure à un bas niveau (4,2 M€ ; - 6 %).

Comme évoqué dans les faits marquants de l'exercice 2020, le quatrième trimestre 2020 a été marqué par une reprise soudaine dans de nombreux marchés, en particulier le marché automobile haut de gamme, désormais essentiel pour l'aluminium laminé. Après une période de déstockage prolongée, la reprise de la demande dans le secteur de la construction a entraîné un important restockage sur le marché de la distribution en Europe. Il en résulte un manque temporaire de capacité pour la production d'aluminium laminé en Europe.

Les délais de livraison sont passés du minimum technique de 6 semaines à 26 semaines. Étant donné que les marchés de l'automobile et du boîtier - les deux plus grands marchés pour l'aluminium en Europe - sont en flux tendu, la production d'aluminium de qualité anodique a été temporairement ralentie. Par conséquent, la Société n'est actuellement pas en mesure de tirer parti de la tendance très positive de la demande sous-jacente.

Le marché des projets architecturaux reste solide en Europe, mais plus incertain sur le marché asiatique. L'impact des délais de livraison prolongés du métal sur ce marché reste à déterminer.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 3:6, § 1, 3°, CSA)

Cf. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Malgré un contexte économique complexe en 2021, la société continue d'investir dans le développement à long terme de son activité. Les prix de l'électricité sont élevés en Allemagne et augmenteront fortement en raison des taxes environnementales dans les années à venir. La Société a ainsi lancé une initiative majeure en partenariat avec une entreprise locale afin de développer une importante installation de panneaux photovoltaïques sur son site de Bernburg. Associée à l'achat à long terme de nouvelles sources d'énergie verte, la Société prévoit de faire de son site de production allemand un site neutre en carbone d'ici 2022 et de réaliser d'importantes économies en matière d'énergie.

Avec une organisation industrielle flexible et efficace, une empreinte géographique croissante et une situation financière solide, la Société demeure confiante dans ses perspectives de développement en capitalisant sur son portefeuille de produits premiums, durables et à moindre empreinte carbone pour conforter son leadership sur son marché.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 3:6, § 1, 4^o, CSA)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 3:6, § 1, 5^o, CSA)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 3:6, § 1, 7^o, CSA JUNCTO ART. 7:96, §1, AL. 2, CSA)

Veuillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 3:6, § 1, 7^o CSA JUNCTO ART. 7:215, AL. 1 CSA)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2020 s'élève à 2,676 €. Les 4 901 actions acquises en 2020 représentent 0,18 % du capital et les 4 896 actions propres cédées en 2020, aussi 0,18% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2020 s'élève à 54 793 € et les cessions en 2020 représentent une contrevaletur totale de 55 572 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2020 est de 310, représentant 0,01 % du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 563.509 actions propres et à la cession d'un total de 572.501 actions propres.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 3:6, § 1, 8^o, CSA)

Néant.

9 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 3:6, A.R. DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

10 PLAN DE WARRANTS

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1^{er} mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.



11 DECHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	19.380.471,58	23.193.127,92
Immobilisations incorporelles	6.2	21	11.464,40	87.020,22
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	8.969.800,97	10.380.864,13
Terrains et constructions		22	1.101.035,67	1.153.658,03
Installations, machines et outillage		23	7.560.827,20	8.569.656,89
Mobilier et matériel roulant		24	79.744,59	112.743,55
Location-financement et droits similaires		25	228.193,51	456.387,07
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	88.418,59
Immobilisations financières	6,4/6.5.1	28	10.399.206,21	12.725.243,57
Entreprises liées	6.15	280/1	10.362.912,51	12.688.949,87
Participations		280	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances		281	6.927.912,51	9.253.949,87
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	36.293,70	36.293,70
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	36.293,70	36.293,70

N° BE 0448.204.633

C-Cap 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.660.071,61	6.209.182,36
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.577.717,22	1.686.434,08
Stocks		30/36	2.577.717,22	1.686.434,08
Approvisionnements		30/31	1.491.441,36	1.200.123,54
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33	1.086.275,86	486.310,54
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	3.349.876,27	4.384.471,18
Créances commerciales		40	2.565.051,66	3.902.266,92
Autres créances		41	784.824,61	482.204,26
Placements de trésorerie	6,5,1/6,6	50/53	5.678,36	5.774,85
Actions propres		50	3.363,50	4.239,50
Autres placements		51/53	2.314,86	1.535,35
Valeurs disponibles		54/58	663.750,81	75.146,27
Comptes de régularisation	6,6	490/1	63.048,95	57.355,98
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	26.040.543,19	29.402.310,28

N° BE 0448.204.633

C-Cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	15.949.573,54	18.971.589,04
Apport	6.7.1	10/11	13.899.452,96	13.899.452,96
Capital		10	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital souscrit		100	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital non appelé ⁴		101
En dehors du capital		11	6.358.328,09	6.358.328,09
Primes d'émission		1100/10	6.358.328,09	6.358.328,09
Autres		1100/19
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	854.112,49	854.112,49
Réserves indisponibles		130/1	854.112,49	854.112,49
Réserve légale		130	754.112,49	754.112,49
Réserves statutairement indisponibles		1311
Acquisition d'actions propres		1312	100.000,00	100.000,00
Soutien financier		1313
Autres		1319
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	1.196.008,09	4.218.023,59
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	334.438,24	16.777,99
Provisions pour risques et charges		160/5	334.438,24	16.777,99
Pensions et obligations similaires		160	6.689,43	16.777,99
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5	327.748,81
Impôts différés		168

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

N° BE 0448.204.633

C-Cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	9.756.531,41	10.413.943,25
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.180.524,56	1.890.894,04
Dettes financières		170/4	1.180.524,56	1.890.894,04
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	15.973,76	144.526,26
Etablissements de crédit		173	1.164.550,80	1.746.367,78
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	8.576.006,85	8.523.049,21
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.417.325,80	1.447.221,62
Dettes financières		43	2.432.191,33	1.635.117,62
Etablissements de crédit		430/8	2.432.191,33	1.635.117,62
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	2.737.416,88	3.344.884,87
Fournisseurs		440/4	2.737.416,88	3.344.884,87
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46	1.151.588,64	789.905,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	757.484,20	805.920,10
Impôts		450/3	109.257,56	110.210,86
Rémunérations et charges sociales		454/9	648.226,64	695.709,24
Autres dettes		47/48	80.000,00	500.000,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3
TOTAL DU PASSIF		10/49	26.040.543,19	29.402.310,28

N° BE 0448.204.633

C-Cap 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	23.504.058,61	29.933.854,63
Chiffre d'affaires	6.10	70	23.180.653,30	29.560.769,16
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	6.10	74	323.405,31	373.085,47
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A
Coût des ventes et des prestations		60/66A	26.740.108,62	28.813.962,41
Approvisionnements et marchandises		60	13.002.589,79	16.512.495,86
Achats		600/8	13.893.872,93	16.791.288,70
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-891.283,14	-278.792,84
Services et biens divers		61	8.130.492,30	6.335.243,04
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	3.570.867,34	3.839.324,89
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.617.158,60	1.985.689,37
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	-52.723,00	-32.809,76
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	327.748,81
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	143.974,78	174.019,01
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-3.236.050,01	1.119.892,22

N° BE 0448.204.633

C-Cap 4

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	429.581,02	341.563,06
Produits financiers récurrents		75	429.581,02	341.563,06
Produits des immobilisations financières		750	330.025,44	330.025,44
Produits des actifs circulants		751	77.081,23	6.646,63
Autres produits financiers	6.11	752/9	22.474,35	4.890,99
Produits financiers non récurrents	6.12	76B
Charges financières		65/66B	213.164,51	544.246,54
Charges financières récurrentes	6.11	65	213.164,51	544.246,54
Charges des dettes		650	209.222,19	537.132,76
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	3.942,32	7.113,78
Charges financières non récurrentes	6.12	66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-3.019.633,50	917.208,74
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat	6.13	67/77	2.382,00	15.879,91
Impôts		670/3	2.382,00	15.879,91
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-3.022.015,50	901.328,83
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-3.022.015,50	901.328,83

N° BE 0448.204.633

C-Cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	1.196.008,09	4.246.895,54
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-3.022.015,50	901.328,83
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	4.218.023,59	3.345.566,71
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2
sur l'apport	791
sur les réserves	792
Affectation aux capitaux propres	691/2	28.871,95
à l'apport	691
à la réserve légale	6920	28.871,95
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	1.196.008,09	4.218.023,59
Intervention des associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération de l'apport	694
Administrateurs ou gérants	695
Travailleurs	696
Autres allocataires	697

REGLES D'EVALUATION

A. Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec "Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations".

B. Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans, les autres 5 ans.

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill :

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 3:1 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés et des Associations.

À la suite de l'application l'article 3:89 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés et des Associations, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.



Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances : les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :



- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.



COIL S.A./N.V.

Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0448.204.633 (RPM Bruxelles)
(ci-après dénommée la "**Société**")

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tenue au Sheraton Brussels Airport le 7 février 2020 à 13h00.

Présent: - James Clarke (Président)
 - Finance & Management International N.V. (ci-après dénommée
 "**FMI**"), Chief Executive Officer, représentée par Timothy Hutton
 (CEO), représentant permanent
 - Patrick Chassagne
 - Tom Frost

Le Président déclare la réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation de la rémunération et des bonus de l'administrateur-délégué FMI et du délégué à la gestion journalière EMC (Cheshire) limited (ci-après dénommée "**EMCC**") – modalités de paiement.
2. [...]
3. Prêt d'actionnaire

James Clarke a informé le Conseil qu'il avait un conflit d'intérêt indirect de nature patrimoniale avec le premier point de l'ordre du jour, puisqu'il est un administrateur d'EMCC. Par conséquent, James Clarke a indiqué qu'il ne participerait pas à la réunion pendant la discussion et la décision sur le premier point de l'ordre du jour et n'a pas pris part à la délibération ni au vote sur ce point, conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

En outre, en tant que représentant légal de FMI, Timothy Hutton a informé le Conseil que FMI avait un conflit d'intérêt indirect de nature patrimoniale avec le premier point de l'ordre du jour, car cet ordre du jour concerne FMI et toute décision prise pourrait avoir un impact financier sur FMI. Par conséquent, Timothy Hutton a indiqué qu'il ne participerait pas à la réunion pendant la discussion et la décision sur le premier point de l'ordre du jour et n'a pas pris part à la délibération ni au vote sur ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

Par conséquent, Tom Frost a été nommé Président intérimaire de la réunion pour cette décision.

Les Administrateurs ont délibéré et voté sur le point suivant de l'ordre du jour en l'absence de James Clarke et Timothy Hutton, et ont justifié la décision prise. En outre

les implications financières ont été exposées.

1. Le Président intérimaire a suggéré que le niveau élevé et soutenu du prix des actions de la Société est le témoin de la proposition et de l'exécution par FMI et EMCC de la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration il y a quelques années et mise en œuvre avec succès dans des investissements récents. La date de la dernière révision et du dernier bonus, il y a deux ans, a également été prise en considération. Le Conseil a également reconnu la forte augmentation du potentiel commercial de la Chine, suite à l'engagement de la Société sur le marché asiatique. Les performances futures de la Société se sont considérablement améliorées, tout comme le potentiel de dividendes supplémentaires et plus élevés pour les investisseurs. Le Conseil a approuvé à l'unanimité les bonus suivants:

FMI : € 1 050 000
EMCC : € 600 000

Pour les bonus susmentionnés, il a également été décidé que ces sommes seraient versées en deux tranches égales afin de niveler les flux de trésorerie. Le premier paiement de 50 % sera effectué en février 2020, le solde de 50 % étant versé à une date ultérieure à convenir par le conseil, en tenant compte des flux de trésorerie probables dont disposera la Société à cette date.

Le Président a suggéré que les rémunérations de FMI et de d'EMCC soient réévaluées. La date de la dernière révision et les tendances du marché ont été prises en considération. Une augmentation globale de 20 % avec effet au 1 janvier 2020 a été proposée en faveur de FMI et d'EMCC et approuvée à l'unanimité.

Timothy Hutton et James Clarke ont ensuite rejoint la réunion pour les délibérations et le vote sur le point restant de l'ordre du jour. James Clarke a repris la présidence de la réunion.

[...]

James Clarke a informé le Conseil qu'il avait un conflit d'intérêt indirect de nature patrimoniale avec le prochain point de l'ordre du jour, puisqu'il est un administrateur et actionnaire de contrôle de EMC Properties Limited ('EMCPL'), qui a octroyé le prêt d'actionnaire. Par conséquent, James Clarke a indiqué qu'il ne participerait pas à la réunion pendant la discussion et la décision sur le prochain point de l'ordre du jour et n'a pas pris part à la délibération ni au vote sur ce point, conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

Par conséquent, Tom Frost a été nommé Président intérimaire de la réunion pour cette décision.

Les Administrateurs ont délibéré et voté sur le point suivant de l'ordre du jour en l'absence de James Clarke, et ont justifié la décision prise. En outre, les implications

financières ont été exposées.

3. Suite à un examen des liquidités de la Société, il a été résolu que la Société rembourse le prêt d'actionnaire de K€500 à l'échéance du 12 février 2020. Avec la dernière tranche de frais due sur le prêt d'actionnaire (en lieu d'intérêts), une somme totale de 537.500 € sera remboursée à EMCPL en règlement complet et définitif du prêt. Les administrateurs actuels constituant le Conseil pour cette décision ont décidé que ce remboursement était dans le meilleur intérêt de la Société.

Comme il n'y avait pas d'autres points à traiter, la réunion a ensuite été terminée.

James Clarke
Administrateur

Patrick Chassagne
Administrateur

Finance & Management International NV
Administrateur
Représentée par
Timothy Hutton
Représentant permanent

Tom Frost
Administrateur



mazars

Berchemstadionstraat 78
2600 Anvers
Belgique
Tél: +32 (0)3 230 31 55
www.mazars.be

Coil SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2020

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren SCRL
Siège social: Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 bte 8 – 1210 Bruxelles
TVA: BE 0428.837.889 – RPM: Bruxelles – Banque: IBAN BE44 3630 5388 4045 BIC BBRUBEBB

mazars

Coil SA
Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SA Coil pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Coil SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à KEUR 45.135 et dont le compte de résultat consolidé et des autres éléments du résultat global se solde par une perte de l'exercice de KEUR 3.253.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

mazars

Coil SA

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur :

- (i) les notes 7.2 (Impôts différés) et 8.2 (Immobilisations incorporelles) des comptes consolidés, qui décrivent les estimations comptables critiques et les jugements en matière des pertes de valeur estimées pour le goodwill et les impôts différés.
- (ii) le note 13.3 (Détail des emprunts bancaires) des comptes consolidés, qui décrit la rupture des covenants pour la partie de sa dette en Belgique et la dérogation des banques à ce sujet. L'organe de gestion a décidé de conserver la présentation de ces prêts de KEUR 1.164 en tant que dette à plus d'un an.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous avons dû nous appuyer sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

Evaluation du goodwill

Le goodwill représente 11,04% de l'actif total du bilan consolidé et résulte d'une acquisition d'une société italienne, United Anodiser srl. Deux unités génératrices de trésorerie ont été identifiées: l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation suivant la norme IAS36 ont été effectués pour chacune de ces unités séparément. Ces derniers tests sont subjectifs par nature en raison des jugements qui doivent être faits, notamment sur le rendement futur.

mazars

Coil SA

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Comme indiqué dans la note 8.2, le Groupe utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité pour chaque unité génératrice de trésorerie appropriée, sur la base des hypothèses clés suivantes:

- Taux de croissance des ventes;
- Marge de négociation; et
- Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie projetés.

Par conséquent, les tests de dépréciation de goodwill sont considérés comme un point clé de l'audit en raison de l'impact des hypothèses susmentionnées, comme indiqué dans la note 8.2. des états consolidés.

Nous avons concentré nos tests sur les principales hypothèses formulées par la direction et nos procédures incluaient, entre autres:

- Évaluation et identification des unités génératrices de trésorerie;
- Évaluation du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'évaluer le taux d'actualisation utilisé;
- Comparaison des prévisions de flux de trésorerie avec les budgets approuvés et avec des autres informations économiques et de marché pertinentes, ainsi que tester les calculs sous-jacents;

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

mazars

Coil SA

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;

mazars

Coil SA

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

mazars

Coil SA

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Anvers, le 29 avril 2021

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représenté par



Anton Nuttens

Réviseur d'Entreprises